

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2009

## ORDRE DU JOUR

- Assurance : remboursement sinistre
- Subventions aux associations
- Plan Communal de sauvegarde
- Contrat d'équipement
- Validation du travail du Comité de Pilotage de la Base de Loisirs
- Compte d'exploitation de la SAUR
- Relai radiotéléphonie
- Frais des écoles – fonctionnement
- Révision générale du PLU
- Avenant n°3 au marché de travaux de la station d'épuration
- Questions diverses

Ont été ajoutés à l'ordre du jour 4 points :

- 1/Projet de construction d'un complexe culturel
- 2/remboursement de sinistre par la SMACL accrochage des candélabres,
- 3/remboursement de sinistre par la SMACL perte de marchandises en chambre froide
- 4/création d'emploi

\* / \* / \* / \* / \* / \* / \* / \*

Approbation du compte rendu du 7 AVRIL 2009

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

\* / \* / \* / \* / \* / \* / \* / \*

### **09 - 042 : REMBOURSEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL : CAMBRIOLAGE ATELIER DU 05/02/08**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'atelier municipal a été cambriolé le 5 février 2008.

Le montant total du vol s'élève à 6 057.63 euros. Après déduction de la vétusté et de la franchise l'assurance nous offre 4 881.10 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) – d'accepter le remboursement du cambriolage de l'atelier du 05/02/08 pour un montant de 4 881.10 € par la compagnie d'assurance SMACL,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

\* / \* / \* / \* / \* / \* / \* / \*

### **09-043 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir entendu Monsieur le maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) – d'allouer des subventions de fonctionnement 2009 aux associations conformément au tableau ci-dessous,
- 2) – de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

ASSOCIATIONS	Documents reçus	PREVISIONS BP 2009 : enveloppe globale	Observations	Subventions à verser
ASS. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	OUI	200.00 €		200.00 €
ASS. COMMUNALE DE CHASSE DE BEAUMONT	OUI	350.00 €		350.00 €
ASS. LA GAULE BEAUMONTOISE	OUI	150.00 €		150.00 €
ASS. SOCIOCULTURELLE	OUI	5 400.00 €	Subvention exceptionnelle pour le carnaval	3 500.00 €
ASS. AIL DE LOMAGNE EN FETE	OUI	10 000.00 €		10 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 100.00 €</b>		<b>14 200.00 €</b>

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-044 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le plan communal de sauvegarde est maintenant terminé.

Présenté aux services de la Préfecture, il n'a soulevé aucunes remarques

Considérant que ce plan prévoit l'organisation et la structure de l'action communale en cas de crise,

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan de Sauvegarde de la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE.

Ce document a été élaboré par Michel BIAZOTTO et ChrIstian MAILFERT.

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-045 CONTRAT D'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à une entrevue avec le Directeur Général des Services du Conseil Général, il y a lieu de présenter un Contrat d'Equipement.

La réalisation des opérations contenues dans le document joint en annexe concerne des investissements qui seront financés entre 2010 et 2012.

Les projets inscrits dans cette programmation n'ont pas tous le même avancement ; certains ont été chiffrés précisément ; pour d'autres, il s'agit seulement de premières évaluations, les études étant en cours. Ces projets sont regroupés par secteur et seront lancés après acceptation du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le contrat d'équipement
- de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Monsieur le Maire donne lecture des travaux prévus et explique les travaux prévus sur les trois ans.

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-046 VALIDATION DU TRAVAIL DU COMITE DE PILOTAGE DE LA BASE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire indique que le 05 mai le Comité de pilotage de la Base de loisirs s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Serge PERRAULT.

A cette occasion, le travail accompli a été validé.  
Madame Pons présente e commente le dossier.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les projets (phase stratégique et politique)
- de passer à l'étape pré-opérationnelle : recherche des partenaires et du financement

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-047 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA SAUR EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2008**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion **2008** de la SAUR en matière d'assainissement.

Ce document permettant à la commune de percevoir les sommes ci-dessous :

- Emission de 1 754 factures pour un montant de	223 509,64 €
- Déduction des Impayés 2008	- 1 767,68 €
- Déduction des factures irrécouvrables	- 754,21 €
<b>- Montant de la redevance reversée à la commune</b>	<b>220 987,75 €</b>
- Rémunération de la SAUR pour l'encaissement de ces factures	- 4 385,61 €
<b>- Montant restant à verser par la SAUR à la commune</b>	<b>216 602,14 €</b>

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1) – d'approuver le compte de gestion présenté par la société SAUR France en matière d'assainissement communal pour l'exercice **2008** conformément aux chiffres figurant ci-dessus,
- 2) – de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et la perception de la somme due par la société SAUR France.

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-048 : RELAIS RADIOTELEPHONIE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'installation d'un relais de Radiotéléphone situé sur le terrain de Rugby Gaston Vivas, entre la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE et LA SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE (SFR).

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide par 21 voix pour et 1 contre :

- a) L'installation de 4 poteaux,
- b) L'installation d'une antenne de radiotéléphonie sur 1 poteau (hauteur 22m50).
  - Accord pour l'installation d'un relai au stade et versement de 2000€/an pendant 12 ans rayonnement de 100m
  - Demande de vigilance sur l'orientation de l'axe du relai pour éviter le rayonnement .

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09- 049 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BEAUMONT ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRES PRIVEES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les écoles maternelle et élémentaire de Beaumont accueillent des enfants d'autres communes. Il précise que l'article 23 de la loi 83-663 du 22/07/01983 modifiée prévoit la répartition des frais de fonctionnement.

Il précise également que la Commune de Beaumont participe aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association. Par convention en date du 02/05/2000 entre la Commune et l'organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C), il a été déterminé les règles de participation financière

(Circulaire ministérielle n°856105 du 13/03/1985). La participation versée par la Commune est égale à celle demandée aux communes extérieures.

Il propose de fixer cette participation en tenant compte des dépenses réelles de fonctionnement des écoles constatées au dernier compte administratif connu (2008). Ce dernier fait apparaître un coût de :

- **566,05 € pour les élèves scolarisés en élémentaire,**
- **1 081,72 € pour les élèves scolarisés en maternelle.**

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- 1/ de donner son accord pour la participation demandée par la Collectivité aux communes extérieures,
- 2/ de donner son accord pour la participation versée par la Collectivité à l'O.G.E.C
- 3/ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-050 REVISION GENERALE DU PLU**

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU.

En effet, en vue de favoriser le renouvellement urbain, il apparaît nécessaire de redéfinir certaines affectations des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux et rationnel de la commune de Beaumont de Lomagne.

Après discussion le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer la procédure de révision générale du PLU.

Cette révision permettra de remodeler le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en cohérence avec la politique locale en matière de développement économique et social.

\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*/\*\*

#### **09-051 AVENANT N° 3 AU MARCHE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENTS CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30/10/2006, elle a autorisé le Maire à signer le marché de travaux d'Assainissements Construction de la station d'épuration.

Monsieur le Maire précise que l'ancienne station doit être vidée des boues, par les services techniques municipaux, avant sa démolition. Ce printemps pluvieux a fortement contribué à des difficultés de séchage de ces boues résiduelles. L'ouvrage ne pourra donc être rendu disponible à la démolition avant le mois de Septembre 2009.

Le délai d'exécution, pour cette démolition, doit donc être prolongé jusqu'au 25 Septembre 2009.

Monsieur le Maire expose le projet d'Avenant n°3.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions de l'avenants n°3.

ADOpte l'augmentation de 4 mois du délai d'exécution de démolition de l'ancienne station .

CHARGE Monsieur le Maire des formalités nécessaires à la poursuite et la bonne exécution de l'opération.

\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*

**09-052- REMBOURSEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL : ACCROCHAGE CANDELABRE SOLAIRE DU 28/01/09 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un transporteur a heurté un candélabre le 28/01/2009.

L'assurance nous propose un remboursement de 1 533.20 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- 1) – d'accepter le remboursement du sinistre du 28/01/2009 pour un montant de 1 533.20 € par la compagnie d'assurance SMACL,
- 2) - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*

**09 -053 REMBOURSEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL : PERTE DE MARCHANDISES EN CHAMBRE FROIDE DU 20/06/2007 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un orage du 19 au 20 Juin 2007, le restaurant scolaire a été privé d'électricité et la marchandise se trouvant dans la chambre froide a dû être jetée.

L'assurance nous propose un remboursement de 829.13 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- 1) – d'accepter le remboursement du sinistre du 20/06/2009 pour un montant de 829.13 € par la compagnie d'assurance SMACL,
- 2) - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*

**09 – 054 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer un poste de catégorie C d'ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE pour une durée de travail hebdomadaire de 30 h dans la filière culturelle et animation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint animation 2eme classe dans la filière culturelle et animation,
- De fixer à 30 h la durée hebdomadaire de travail,
- De l'autoriser à modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2009,
- De l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération

\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*/\*

**Questions diverses**

Concernant la fête de la musique qui se déroulera le dimanche 21 juin l'ASC assurera l'organisation avec un groupe de musique sous la Halle.